



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 38951

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation actuelle de l'enseignement de la therapeutique thermale dans les facultes de medecine. Selon les professionnels, il serait souhaitable d'adapter les textes et les moeurs universitaires aux besoins des malades, de retablir nommement la therapeutique thermale et climatique dans le cadre des examens et d'imposer aux facultes qu'un enseignant et un seul en soit designe responsable. Cela, sans recrutement supplementaire. En marge des textes, il souhaite que cet enseignant soit de preference un clinicien sorti, par exemple, des rangs de la medecine generale, de la rhumatologie ou de l'oto-rhino-laryngologie, pour tenir compte des indications les plus frequentes des cures. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend promouvoir en la matiere, dans les annees qui viennent.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38951

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1510